

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-51

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE E2544

- **Vu** la demande de Monsieur Jean-Claude ANTHOUARD d'acquérir la parcelle communale n°2544 section E,
- **Vu** la délibération 2023-82 fixant les prix de vente du foncier communal,

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle n°2544 section E au prix de 80€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à céder la parcelle n°2544 section E au prix de 80€ le m² à Monsieur Jean-Claude ANTHOURD.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Informe que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Monsieur Jean-Claude ANTHOUARD.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

